



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 11253

Texte de la question

M. Michel Berson attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur la place de la langue française à l'ONU. Bien que le français soit l'une des six langues officielles et des deux langues de travail de l'ONU, sa place est sans cesse battue en breche ; cette derive s'étend même lorsque les organismes spécialisés siègent dans des villes francophones comme Paris et Genève. Il en est de même au niveau du commandement des forces de l'ONU, que ce soit sur les véhicules militaires mis à disposition par la France ou pour les instructions aux éléments de gendarmerie nationale détachée au Cambodge, par exemple. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que notre langue française soit mieux respectée au moment même où la France participe à des opérations internationales de façon très large et parfois prépondérante.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la francophonie remercie l'honorable parlementaire de lui signaler les problèmes posés au français aux Nations Unies. Il est vrai que, en dépit de son statut de langue officielle et de langue du travail, le français voit sa place menacée dans les organismes des Nations Unies y compris à Paris et à Genève. Il est encore plus choquant que dans les opérations de maintien de la paix, en dépit de la participation massive de la France, le français soit quasiment banni et qu'instruction ait même été donnée parfois par des responsables d'autres nationalités au moins oralement pour que la langue française ne soit pas utilisée aussi bien dans l'ex-Yougoslavie qu'au Cambodge, pays francophone. Le ministre de la culture et de la francophonie attire l'attention du ministre de la défense sur cet aspect afin qu'il renouvelle aux éléments français les instructions les plus strictes. Par ailleurs le Premier ministre s'apprete à signer une instruction générale aux fonctionnaires, qui lui a été soumise par le ministre de la culture et de la francophonie, afin de rappeler à tous les agents publics les devoirs qui sont les leurs à l'égard de la langue française.

Données clés

Auteur : [M. Berson Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11253

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 689

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1263